

Placement des têtes de série et des places vacantes

annexe 04 du RGC

adoption : CEx du 12-13 mars 2022
entrée en vigueur : 1^{er} septembre 2022
validité : permanente
secteur : Pratiques compétitives
remplace : Chapitre 03.01.A04-2025/1
nombre de pages : 2

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Le présent document est conforme à la règle 11 des Competition Regulations de la BWF. (Statute Book).

1. PLACEMENT DES TETES DE SERIE ET DES PLACES VACANTES

- 1.1.1. Les tableaux figurant à la page suivante indiquent comment placer les têtes de série et les places vacantes pour :
 - un "Tableau de 64" (de 33 à 64 joueurs) ;
 - un "Tableau de 32" (de 17 à 32 joueurs) ;
 - un "Tableau de 16" (de 9 à 16 joueurs) ;
 - un "Tableau de 8" (de 4 à 8 joueurs).
- 1.1.2. Les têtes de série sont placées selon l'article 3.2.3.2 du Règlement Général des Compétitions (voir également annexe 5 ci-après). On lira :
 - "T.d.S. 1" : place de la tête de série n° 1 (tous tableaux) ;
 - "T.d.S. 2" : place de la tête de série n° 2 (tous tableaux) ;
 - "T.d.S. 3/4" : places des têtes de série n° 3 et 4 (tableaux d'au moins 16 joueurs) ;
 - "T.d.S. 5/8" : places des têtes de série n° 5, 6, 7 et 8 (tableaux d'au moins 32 joueurs) ;
 - "T.d.S. 9/16" : places des têtes de série n° 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 (tableaux d'au moins 64 joueurs).
- 1.1.3. Dans un tableau incomplet (où le nombre d'inscrits n'est pas une puissance de 2), un certain nombre de places dans le tableau restent inoccupées. Le placement de ces places vacantes est réglementé : s'il y a 1 place vacante, celle-ci sera placée à l'emplacement "Vacant 1" ; s'il y en a 2, elles seront placées aux emplacements "Vacant 1" et "Vacant 2" ; et ainsi de suite.
- 1.1.4. Le cas des tableaux de plus de 64 joueurs n'est pas représenté dans les tableaux ci-après.

Tableau de 64

1	T.d.S. 1
2	Vacant 1
3	
4	Vacant 17
5	T.d.S. 9/16
6	Vacant 9
7	
8	Vacant 25
9	T.d.S. 5/8
10	Vacant 5
11	
12	Vacant 21
13	T.d.S. 9/16
14	Vacant 13
15	
16	Vacant 29
17	T.d.S. 3/4
18	Vacant 3
19	
20	Vacant 19
21	T.d.S. 9/16
22	Vacant 11
23	
24	Vacant 27
25	T.d.S. 5/8
26	Vacant 7
27	
28	Vacant 23
29	T.d.S. 9/16
30	Vacant 15
31	
32	Vacant 31
33	
34	
35	Vacant 16
36	T.d.S. 9/16
37	Vacant 24
38	
39	Vacant 8
40	T.d.S. 5/8
41	Vacant 28
42	
43	Vacant 12
44	T.d.S. 9/16
45	Vacant 20
46	
47	Vacant 4
48	T.d.S. 3/4
49	Vacant 30
50	
51	Vacant 14
52	T.d.S. 9/16
53	Vacant 22
54	
55	Vacant 6
56	T.d.S. 5/8
57	Vacant 26
58	
59	Vacant 10
60	T.d.S. 9/16
61	Vacant 18
62	
63	Vacant 2
64	T.d.S. 2

Tableau de 32

1	T.d.S. 1
2	Vacant 1
3	
4	Vacant 9
5	T.d.S. 5/8
6	Vacant 5
7	
8	Vacant 13
9	T.d.S. 3/4
10	Vacant 3
11	
12	Vacant 11
13	T.d.S. 5/8
14	Vacant 7
15	
16	Vacant 15
17	
18	
19	Vacant 8
20	T.d.S. 5/8
21	Vacant 12
22	
23	Vacant 4
24	T.d.S. 3/4
25	Vacant 14
26	
27	Vacant 6
28	T.d.S. 5/8
29	Vacant 10
30	
31	Vacant 2
32	T.d.S. 2

Tableau de 16

1	T.d.S. 1
2	Vacant 1
3	
4	Vacant 5
5	T.d.S. 3/4
6	Vacant 3
7	
8	Vacant 7
9	
10	
11	Vacant 4
12	T.d.S. 3/4
13	Vacant 6
14	
15	Vacant 2
16	T.d.S. 2

Tableau de 8

1	T.d.S. 1
2	Vacant 1
3	
4	Vacant 3
5	
6	
7	Vacant 2
8	T.d.S. 2